



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

ARRETE N° 2006-05-23-R-0184

commune(s) : Saint Fons

objet : **Désignation de membres du jury ad hoc pour un concours de maîtrise d'oeuvre pour la mise aux normes de la station d'épuration**

service : Direction générale - Direction de l'eau

n° provisoire 11090

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 70 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2006-04-07-R-119 du 7 avril 2006 par lequel monsieur le président donne, à madame la vice-présidente Mireille Elmalan, délégation de signature, conformément à la délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 ;

Considérant le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'attribution d'un marché pour la mise aux normes de la station d'épuration de saint Fons par décision de la personne responsable du marché en date du 20 avril 2006. Au terme des articles 70 et 74- II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'un jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein du jury constitué selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

- les personnes qualifiées désignées par arrêté de la personne responsable du marché :

- . monsieur Hugues de Calignon, directeur général des services techniques du syndicat mixte du lac d'Annecy gérant un équipement d'une capacité de 230 000 équivalents habitants,
- . monsieur Manuel Dahinden, directeur adjoint du service des eaux de Chambéry métropole gérant un équipement d'une capacité de 120 000 équivalents habitants,
- . monsieur Janand, directeur adjoint, responsable du service eau-assainissement de la ville de Saint Etienne gérant un équipement d'une capacité de 300 000 équivalents habitants,

- . monsieur Damien Cornet, ingénieur responsable de la station d'épuration à Bourg en Bresse gérant un équipement d'une capacité de 130 000 équivalents habitants,
- . monsieur Jean-Bernard Pechinot, ingénieur en chef au syndicat mixte du Dijonnais gérant un équipement d'une capacité de 250 000 équivalents habitants.

Ces personnes sont désignées en raison de leur compétence dans le domaine concerné.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 23 mai 2006

Le président et, par délégation,
la vice-présidente chargée de
l'eau et de l'assainissement,

Mireille Elmalan.